MINISTERE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

BEAUX-ARTS

MONUMENTS HISTORIQUES

Sites et Monuments naturels

REPUBLIQUE FRANÇAISE

C.

# Arrêté

*Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,*

*Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;*

*Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments Naturels et des Sites dans sa séance du* 9 Juillet 1931

*Vu l'engagement en date du* 28 Mars 1931 *pris par* Mme la Vicomtesse de Vaulchier, demeurant à Paris, 6 Place St-Sulpice.

## Arrête :

*Article premier*

Les deux ormeaux avoisinant au château de SAVIGNY-les-BEAUNE (Côte-d'Or), situés extérieurement

148-483-J.4718-30. [26308]

au Parc, l'une à l'est, l'autre à l'ouest

sont classées parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Côte-d'Or, au Maire de Savigny-les-Beaune et à Mme la Vicomtesse de Vaulchier, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article III

~~Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé.~~

~~qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.~~

Fait à Paris, le 17 OCT 1931

Maisons et terrains
Largeur = 60 m
Long = 200
Barrières
Rivière
Route de Bouge
PARC du CHATEAU
PARC du CHATEAU
ES
N
Pont
Avenue formée d'une double rangée de charmilles
Route vers Beau
Long = 70
Mur
Terrains particuliers
Châtaigniers

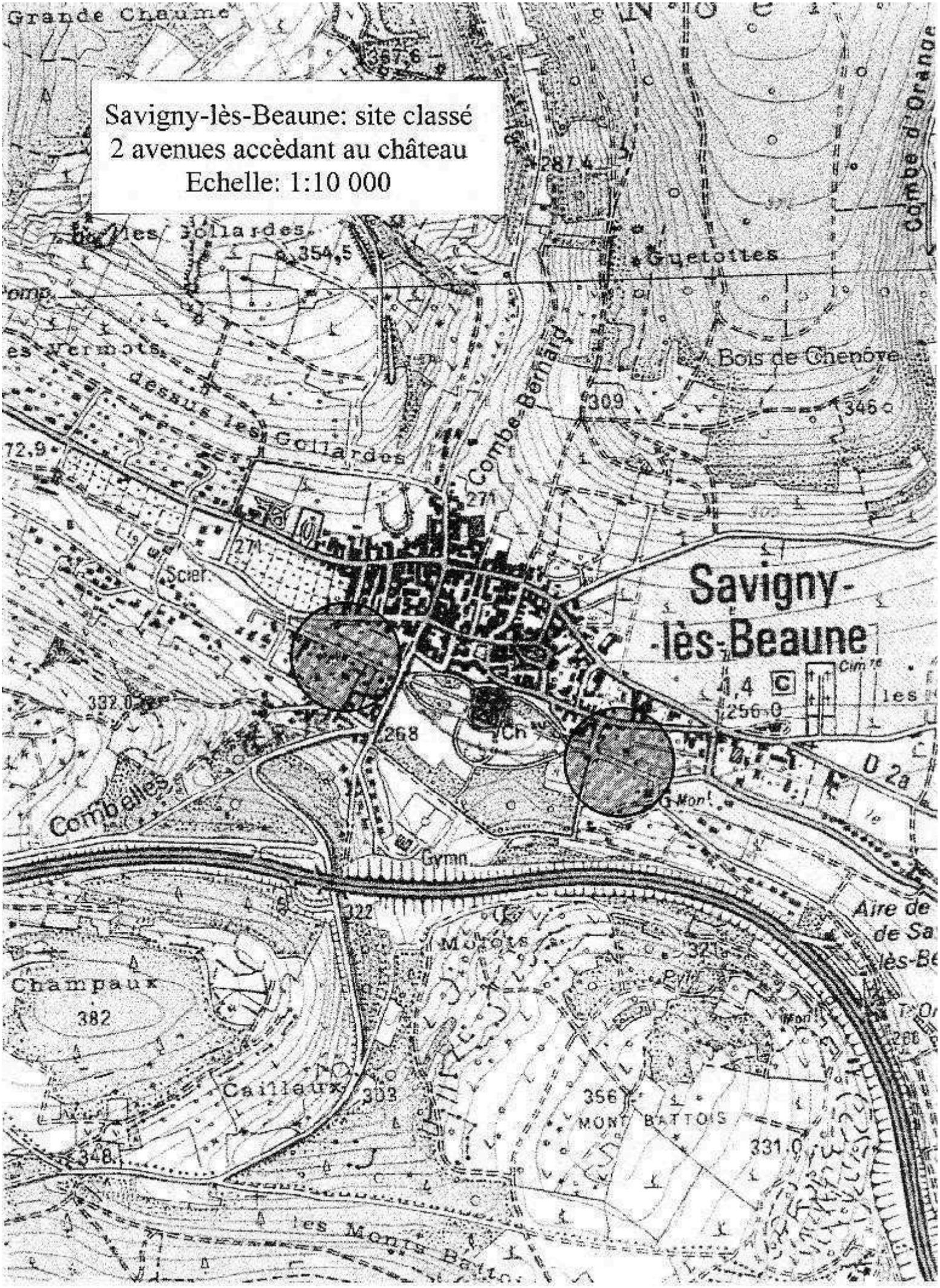
Savigny-lès-Beaune: site classé
2 avenues accèdant au château
Echelle: 1:10 000
Grande Chaume
Les Collardes
Guetottes
Bois de Chenôve
Combe Bernard
Les Vermots
dessus les Collardes
Savigny-lès-Beaune
Scier.
Ch
Combelles
Gymn.
Champaux
382
Cailleux
303
MONT BATTOIS
les Monts Battois
Aire de